

DÉCISION SUR L'AGENDA DE DÉVELOPPEMENT POST-2015

Doc. EX.CL/836(XXV)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'Economie et des Finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la Commission économique pour l'Afrique ;
2. **DEMANDE:**
 - i) aux États membres de veiller à ce que l'objectif prioritaire de la Position africaine commune, qui consiste à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, figure en tant que message clé dans le processus de négociation intergouvernementale sur l'Agenda de développement post-2015, et d'être vigilants quant à ce qu'ils négocient;
 - ii) à la Commission, en collaboration avec les partenaires au développement, de prévoir les besoins de financement de l'Agenda de développement post-2015 en Afrique en tenant compte des moyens de financement durables, notamment des ressources nationales ;
3. **DEMANDE** au Secrétariat du Comité de haut niveau, avec l'appui des partenaires, d'élaborer une stratégie de plaidoyer et de négociation pour forger des alliances afin que les priorités africaines identifiées dans la Position africaine commune apparaissent dans l'Agenda mondial de développement post-2015 ;
4. **DEMANDE** aux États membres de renforcer leurs capacités statistiques pour leur permettre de suivre efficacement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'**Agenda** de développement post-2015, et **INVITE** les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier au plus vite la Charte africaine de la statistique;
5. **INVITE** la Commission, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique d'accélérer la création de l'Institut de statistique de l'Union africaine et le Centre africain de formation en statistique, conformément à la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement;
6. **DEMANDE A:**
 - (i) la Commission, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, et le Programme des Nations Unies pour le développement de faciliter un dialogue technique régulier entre planificateurs du développement et statisticiens avec l'objectif d'intégrer les

statistiques à la planification et à la gestion axée sur les résultats afin de réaliser le programme de transformation de l'Afrique ;

- (ii) la Commission, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et les Communautés économiques régionales, avec l'appui des partenaires, d'organiser une conférence de haut niveau en 2014 pour débattre de la révolution des données en Afrique et de ses conséquences sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda de développement post-2015.



Decision on Post-2015 Development Agenda Doc. Ex.CI/836(Xxv)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/158>

Downloaded from African Union Common Repository